

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 056-215600867-20260408-DELIB2026_10-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2026-10

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Date de la convocation :

22 mars 2026

Date d'affichage :

26 mars 2026

Objet de la délibération :

**ASSOCIATION les enfants de
l'Île Er Yoch

Subvention annuelle**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation dématérialisée, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX François, EYMARD Marie-Renée, LE ROUX Frédéric, RIGOINE DE FOUGEROLLES May, TOURNIER Roland, LE GURUN Caroline, PHILIPPE Hugues, CAMBOLY Laurine, DESNOS Kevin.

Absents et/ou représentés :

LE GURUN Caroline

Secrétaire de séance : Marie-Renée EYMARD

L'association des enfants de l'île, Er Yoch, finance plusieurs activités pour les élèves de Houat (trajets en bateau pour Hoëdic ou Quiberon, sortie à l'écomusée de Brech pour les écoliers, kayak et voyage en Angleterre pour les collégiens, jardin pédagogique pour tous.

Cette année (2026), le collège part en Espagne, et 4 houatais sont concernés. L'Association des Parents d'Elèves finance 1600.00 € (et les parents 400.00 €) et souhaiterait la participation de la mairie à hauteur de 50%.

L'école, qui n'a pas fait de séjour l'année dernière, en fait deux cette année, avec les élèves de Hoëdic : une semaine au parc animalier de Branféré (en février) et une semaine de voile à Quiberon (en juin), ces deux séjours sont financés également à hauteur de 1600.00 € chacun (les parents financent également 100 €/enfant/séjour)

L'association fait donc appel à la Mairie de Houat pour financer ces 3 séjours à hauteur de 800.00 € * 3 soit 2400.00 €.

Pour mémoire une subvention avait été accordée à l'association en 2025 pour un séjour à hauteur de 840.00 €.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et votants :

D'approuver le versement de la somme de 2400.00 euros.

